

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COPIE

UN CONGO NOUVEAU
POUR TOUS Ast!

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SERVICE COURRIER

Réçu le 20 FEB 2024

N° Par :

**MEMORANDUM ADRESSE A SON EXCELLENCE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT**
(AVEC L'EXPRESSION DE NOS HOMMAGES LES PLUS DEFERENTS)

**POURSUITE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE CIVISME FISCAL EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DENOMMEE :**

« BAKONZI YA BOYE NDE TOZO LUKA »

Kinshasa, le 19 FEV 2024

N/Réf : CNT/P/01/02/2024

A Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)
Palais de la Nation à Kinshasa/ Gombe

Concerne : Poursuite de la campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal en République Démocratique du Congo dénommée « BaKonzi ya Boye Nde Tozo Luka »

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,

Nous avons l'honneur de vous présenter nos meilleurs souhaits et vous féliciter pour votre réélection à la tête de notre pays.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,

Tout le peuple Congolais, par notre voix, vous sera reconnaissant d'intégrer, outre les critères constitutionnels et personnels, le civisme fiscal comme valeur républicaine de désignation des prochains dirigeants de votre second quinquennat.

En effet, nous avons été témoins, le 21 septembre 2021, au Palais du Peuple, du lancement de la campagne sur la sensibilisation du civisme fiscal, au cours duquel votre Excellence a insisté, en présence de toutes les institutions de la République, sur la nécessité du paiement par Tous des impôts, taxes et redevances au profit du trésor public.

Depuis, notre Association « Un Congo Nouveau pour Tous » en a fait son cheval de bataille.

1. Avis du Département de Sociologie de l'Université de Kinshasa

Notre Association a souhaité recourir à l'expertise du Département de Sociologie de l'Université de Kinshasa en vue d'obtenir un avis sur les raisons de la résistance au paiement des impôts, droits et taxes par les Congolais en dépit de plusieurs campagnes sur la sensibilisation du civisme fiscal et des recouvrements forcés organisés (Sic !)

En réponse à notre demande, il nous a été révélé que *la non exemplarité de nos dirigeants au paiement de leurs impôts, droits et taxes* constitue l'une des raisons principales à l'incivisme fiscal en République Démocratique du Congo.

Il s'avère que nos dirigeants, sous quelques exceptions près, ne paient pas leurs impôts, droits et taxes, en l'occurrence de :

- L'impôt foncier ;
- L'impôt sur le revenu locatif ;

- L'impôt sur le véhicule ou la vignette ;
- L'impôt professionnel sur les rémunérations du personnel domestique ;
- La taxe sur la valeur ajoutée etc.

De ce point de vue, cette situation influence négativement le citoyen ordinaire au paiement des impôts, droits et taxes et, est de nature à réduire sensiblement la maximisation des recettes publiques, frein au développement espéré pour la République Démocratique du Congo.

L'on ne le dira jamais assez que les impôts constituent l'une des premières ressources financières dans un Etat moderne et sa maximisation mieux orientée reste le socle et la clef du développement d'un pays.

2. Portée de l'article 174 de la Constitution

Il appartient à tout congolais de contribuer aux charges publiques et suivant les exceptions que seule la loi retient.

Le constat est amer et révoltant. C'est que nos dirigeants, depuis des décennies, n'offrent pas à la République les moyens nécessaires à son émergence, ils ne contribuent quasiment pas aux charges publiques. Ils se servent de leur position sociale et politique pour se soustraire au paiement des impôts et à tout contrôle de l'administration fiscale. Dès lors, il s'observe que nos propres dirigeants s'identifient en obstacle majeur à l'élan et à la dynamique de la construction des écoles, des universités, des routes, des hôpitaux, d'une meilleure desserte en eau et en électricité etc.

3. « Bakonzi ya Boye Nde Tozo Luka »

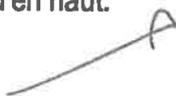
Telle a été notre thématique lancée depuis février 2023. Notre Association « Un Congo Nouveau pour Tous » a voulu rompre avec ce silence. Elle a sensibilisé pour que les électeurs aux scrutins de décembre 2023 se choisissent les candidats qui paient leurs impôts. Nous avons rappelé utilement que le candidat, dirigeant de demain, qui ne paie pas ses impôts, droits et taxes n'est pas un bon citoyen.

Il reste admis que notre Loi électorale n'a pas rendu obligatoire la présentation de l'attestation ou quitus fiscal à la déclaration des candidatures aux élections comme condition d'exigibilité, en opposition aux bonnes pratiques de développement alors que tel est le cas dans plusieurs pays qui obligent les candidats aux élections de justifier leur situation fiscale (Bénin, Cote d'Ivoire, Sénégal etc.). Plusieurs descentes dans des Eglises, Universités, des espaces ouverts pour porter le même message. Des correspondances aux Chefs des Institutions, aux Secrétaires Généraux des partis politiques, des émissions et interventions multiples ont été menées pour la même cause.

Nous aspirons à un modèle des dirigeants, ceux qui paient leurs impôts.

Nous espérons encourager votre Excellence Monsieur le Président de la République de marquer ce temps fort pour la République Démocratique du Congo en intégrant le civisme fiscal parmi vos critères de désignation des prochains dirigeants de notre cher et beau pays car, il est malaisé de continuer à voir les dirigeants et ceux qui exercent une certaine influence dans la société (les Membres du Gouvernements, les Honorables Députés et Sénateurs, les Mandataires Publics, les Membres de Cabinet du Président de la République, les Magistrats, les Avocats, les Journalistes, les Pasteurs etc.) s'exempter au paiement des impôts alors qu'il sont, au sens de la réglementation en vigueur, redevables à ces impôts, droits et taxes.

L'exemple vient d'en haut.



4. Contribution au recours de la contrainte des paiements des impôts

4.1. Numérisation du paiement et du recouvrement de la vignette (Brevet d'invention)

Sur plus de 250.000 véhicules à Kinshasa, il est recensé que moins de 25% des propriétaires paient la vignette. Le recours à ce procédé digital accroitra les recettes provinciales. (Document de présentation en annexe).

4.2. Numérisation du quitus fiscal (Invention)

De plus en plus, des réseaux mafieux à l'administration fiscale délivrent des fausses attestations fiscales au profit des assujettis non en règle au paiement des impôts courants (IPR, IBP et TVA). L'implémentation de cette solution digitale permettra le paiement de ces impôts par Tous.

4.3. Remise des Certificats des bons Citoyens (Emulation)

Démarche pédagogique. Les Congolais qui paient régulièrement leurs impôts sont encouragé par l'administration fiscale.

Eu égard à ce qui précède, cette approche apportera nettement :

- Le sens du patriotisme et de la redevabilité. Le Congolais s'appropriera de son propre destin ;
- Le plaidoyer de la présentation du quitus fiscal comme condition d'exigibilité aux prochaines échéances électorales ;
- Le renforcement de la confiance entre l'administration fiscale et la population ;
- La maximisation des recettes publiques.

Nous prions instamment à votre Excellence Monsieur le Président :

- De bien vouloir accepter la poursuite de la campagne que votre propre Autorité avait lancé depuis septembre 2021 ;
- De bien vouloir intégrer le civisme fiscal parmi vos critères de désignation des prochains dirigeants de notre pays car le dirigeant qui ne paie pas ou n'a jamais payé ses impôts n'est pas un bon citoyen ;

Votre Excellence Monsieur le Président de la République aura fait œuvre utile et le peuple Congolais s'en souviendra.

Telles sont nos attentes, mieux une aspiration !

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, l'expression de nos hommages les plus déférents.

Maitre Baby AKWAMBA ESONGO

Président

UN CONGO NOUVEAU POUR TOUS
ASBL
POUR LE DEVELOPEME

AK-1